**Règlements du concours**

1. Tous les visiteurs du FESTIVAL DU JASMIN TUNISIEN À MONTERAL le 30 juillet 2023 au parc Aimé-Léonard et âgé de 18 ans et plus, peuvent participer au concours.
2. Chaque participant doit scanner à l'aide de son cellulaire le code QR disponible au stand de l’organisateur du concours et remplir un formulaire de participation pendant LE FESTIVAL DU JASMIN TUNISIEN À MONTERAL qui déroule le 30 juillet 2023 au Parc Aimé-Léonard (4975 Boulevard Gouin Montréal)
3. La participation au concours aura lieu le 30 juillet 2023 au FESTIVAL DU JASMIN TUNISIEN À MONTRÉAL à partir de 16h00.

L’heure limite pour participer au concours sera le 30 juillet 2023 à 21h

1. Chaque participant et après avoir remplir le formulaire de participation recevra un numéro unique qui sert à faire un tirage pendant la soirée.
2. Trois prix à gagner seront annoncé à la suite d’un tirage :

* Deux Cartes de crédit prépayer d’une valeur de 100$ chaque
* Une carte de crédit prépayer d’une valeur de 200$

1. La désignation des gagnants des prix aura lieu le 30 juillet 2023 par l’animateur de FESTIVAL DU JASMIN TUNISIEN À MONTRÉAL selon l’ordre suivant :

* Un premier prix (carte de crédit prépayer d'une valeur 100$) sera annoncé vers 19H00
* Le 2e prix (carte de crédit prépayer d’une valeur de 100$) sera annoncé vers 22H00
* Le 3e prix (carte de crédit prépayer d’une valeur de 200$) sera annoncé vers 22H00

1. Chaque gagnant sera invité à monter la scène du festival pour recevoir son prix.
2. Si le gagnant n'est pas disponible lors de l’annonce des gagnants, il sera contacté par l'organisateur du concours dans un délais de 3 jours ouvrables pour planifier le ramassage de son prix
3. La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant son mandataire ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
4. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.